



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRE, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Bousnières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 4.2) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) Champagny : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRE, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001923

Rapport n°10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

Signature de 18 conventions portant accord sur une indemnisation en compensation de la gêne causée par les travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway avec différents professionnels, pour un montant total de 230 100 € et sur proposition de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway (état arrêté au 05/11/12).

Signature le 4 octobre 2012 d'une décision de déconsignation partielle concernant des indemnités d'expropriation dans le cadre du projet de tramway.

II. En matière de marchés publics

Acquisition de mobilier et de fournitures de bureau pour le bâtiment Cité des Arts et de la Culture (groupement de commandes)

Lot n°01: Mobilier de bureau

Titulaire : MB Aménagement

Montant : 74 063,07 € HT

Lot n°02 : Chaises et fauteuils

Titulaire : CLIMENT

Montant : 117 030,38 € HT

Lot n°03: Espace public Centre de Documentation

Titulaire : CLIMENT

Montant : 69 059,57 € HT

Lot n°04: Rayonnages réserves Centre de Documentation

Titulaire : JPL SERVICES

Montant : 24 500 € HT

Marché d'acquisition de 14 pianos pour les besoins du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon

Titulaire : LEROUX GAETAN

Montant : 113 174 € HT

Marché d'entretien et de réparation des instruments de musique pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon

Lot n°01: Pianos

Titulaire : LEROUX GAETAN

Montant : 30 000 € HT (maximum sur 1an)

Lot n°04 : Cordes

Titulaire : BEAUFORT MAURICE

Montant : 60 000 € HT (maximum sur 1an)

Lot n°05 : Vents

Titulaire : RENO MUSIC

Montant : 30 000 € HT (maximum sur 1an)

Marché de coordination SPS relative aux travaux de viabilisation de la zone des Portes de VESOUL NORD

Titulaire : NICOLAS ROY

Montant : 720,00 € HT

Marché de fourniture et pose de portiques de gabarit et signalisation - Halte ferroviaire d'école Valentin - Réaménagement du parking du Centre d'Activité et de Loisirs

Titulaire : HICON SIGNALISATION

Montant : 5 464,3 € HT

Marché de conception, d'illustration et dessins naturalistes pour des panneaux d'exposition sur les milieux naturels du Grand Besançon

Titulaire : JEAN CHEVALLIER

Montant : 7 250 € HT (TF)

Marché d'impression de panneaux d'exposition sur les milieux naturels du Grand Besançon

Titulaire : AGI PUB

Montant : 840 € HT

Marché de fabrication de panneaux de lecture du paysage - Passerelle de la Malate

Titulaire : SIGNAUX GIROD

Montant : 1 805 € HT

Mission de gestion des Equipements Fluviaux communautaires

Titulaire : ESAT / DOUBS PLAISANCE

Montant : 78 800 € HT

Marché de construction de bâtiments situés le long de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire : TRIOME

Montant : 620 650,84 € HT

Marché d'aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Lot n°04 : Girouettes à LEDS

Titulaire : HANOVER

Montant : 800,00 € HT

Marché de fournitures Courants Faibles pour la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon - CFA 3

Lot n°01: Fabrication des coffrets métalliques

Titulaire : C.TECH

Montant : 12 783,20 € HT

Lot n°02: Pièces plastiques

Titulaire : PLASTIC 2000

Montant : 14 586 € HT

Lot n°03 : Totems

Titulaire : BBE CONCEPT

Montant : 509 077,40 € HT

Marché de travaux de plantations & entretien - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Titulaire : TARVEL

Montant : 2 659 329,05 € HT

Avenant n°1 au marché de travaux pour la mise en œuvre d'une station de distribution de gasoil sur un ponton flottant dédié

Marché notifié le : 22/03/2012

Titulaire : DEGAIE

Montant initial : 41 901 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Modification de l'abri de la cuve à gasoil suite à un acte de vandalisme

Incidence financière : + 4 582,00 € HT, soit une augmentation de 10,93 % du montant initial du marché

Avenant n°1 - Lot n°15 « Serrurerie / Machinerie Scénique / Réseaux électriques CF / Tentures et rideaux de scène » du marché de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture

Marché notifié le : 10/02/2010

Titulaire : ATEs

Montant initial : 304 482,89 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prise en compte de travaux d'adaptation technique au projet apparus en cours de réalisation

Incidence financière : + 103 123,41 € HT, soit une augmentation de 33,87 % du montant initial du marché

Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de l'entrée Est de Besançon - carrefour Marnières Nord - Eclairage Public

Marché notifié le : 13/03/2009

Titulaire : SPIE Est

Montant initial : 148 057 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prestations complémentaires : déplacement d'une armoire de commande / quantité manquante sur le linéaire de cadre dans l'avant mètres par le maître d'œuvre / pose de candélabres supplémentaires

Incidence financière : + 13 545,15€ HT, soit une augmentation de 9,15 % du montant initial du marché

Avenant n°1 au marché d'aménagement d'un bus urbain en bus itinérant pour la communication sur le tramway du Grand Besançon

Lot n°01: Carrosserie

Titulaire : FCCI

Montant : 5 053,4 € HT

Lot n°02 : Chauffage et électricité 24 V

Titulaire : AEA

Montant : 7 018,76 € HT

Lot n°03 : Electricité 230 V

Titulaire : Dartevel

Montant : 5 260 € HT

Objet de l'avenant n°1 : Prolongation de la durée du marché de 2 mois

Incidence financière : Sans incidence financière

Avenant n°1 au marché d'assistance et de conseils juridiques

Lot n°02 : Droit des contrats publics

Titulaire : Multi attributaire

Montant : 30 000 € HT (maximum)

Lot n°03 : Droit de la planification et de l'urbanisme

Titulaire : Multi attributaire

Montant : 30 000 € HT (maximum)

Objet de l'avenant n°1 : Transfert de Droit Public Consultant à Maître PARISI

Incidence financière : Sans incidence financière

III. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Acceptation le 1^{er} octobre 2012 de l'indemnisation proposée par le Cabinet Benoit d'un montant de 3 326,08 €, relatif au remboursement des réparations de la porte de la salle 101 de la City.

Acceptation le 24 octobre 2012 de l'indemnisation proposée par la SMACL d'un montant de 2 330,49 €, relatif au remboursement du candélabre sinistré le 16/08/2010 situé Chemin des Marnières à Chalezeule.

Dépôt de plainte le 12 octobre 2012 pour des incendies de points d'apport volontaire de récupération du verre.

Dépôt d'une requête en référé, le 19 octobre 2012 par le cabinet DSC Avocats, devant le tribunal administratif de Besançon en vue d'obtenir l'expulsion d'une personne occupant illégalement l'aire d'accueil de la Malcombe.

Affaire Association Besançon renouveau et autres c/ Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à Maître Parisi, dans le cadre d'une requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Nancy le 10 septembre 2012 par l'association Besançon renouveau et autres requérants.

L'association Besançon renouveau, l'association Mouvement Franche-Comté, l'association Union civique des contribuables citoyens de Franche-Comté, Messieurs Jean-Pierre Soulier, Jean-Philippe Allenbach et Serge Grass demandent à la Cour l'annulation du jugement du 12 juillet 2012 par lequel le tribunal administratif de Besançon a rejeté leur requête tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2011 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération bisontine ainsi que la décision du 6 octobre 2011 rejetant leur recours gracieux. Ils demandent en outre la condamnation de l'Etat et de la CAGB à leur verser la somme de 4 500 € au titre des frais de justice.

Affaire M. Mme JOBARD c/ CAGB

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à Maître Parisi, dans le cadre d'une requête déposée devant la Cour administrative d'appel de Nancy le 12 septembre 2012 par M. et Mme Jobard.

M. et Mme Jobard demandent à la Cour l'annulation du jugement du 12 juillet 2012 par lequel le tribunal administratif de Besançon a rejeté leur requête tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2011 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération bisontine ainsi que la décision du 26 septembre 2011 rejetant leur recours gracieux. Ils demandent en outre la condamnation de l'Etat à leur verser la somme de 3 000 € au titre des frais de justice.

Affaire société SPEC c/ CAGB

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à la SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch et à Me PHELIP, dans le cadre d'un recours de plein contentieux déposé par la société SPEC le 11 septembre 2012 devant le Tribunal administratif de Besançon.

La société SPEC demande au tribunal de prononcer la résiliation du marché public de fourniture et installation de girouettes à led sur les bus urbains du réseau Ginko attribué le 3 juillet 2012 à la société Seipra Score et de condamner la CAGB à lui verser les sommes de 134 336 € au titre du préjudice subi et de 2 000 € au titre des frais de justice.

Affaire société HANOVER c/ CAGB

Défense des intérêts de la CAGB, confiée à la SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch, dans le cadre d'un recours en annulation déposé par la société HANOVER le 13 septembre 2012 devant le Tribunal administratif de Besançon.

La société HANOVER demande au tribunal d'annuler le marché public de fourniture et installation de girouettes à led sur les bus urbains du réseau Ginko attribué le 3 juillet 2012 à la société Seipra Score, d'enjoindre la CAGB à reprendre la procédure à compter de l'examen des offres des candidats et de condamner la CAGB à lui verser la somme de 1 535 € au titre des frais de justice.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
 Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012